

GRAFFiCi

L'INCONTURNABLE EN GASPÉSIE

37 000 EXEMPLAIRES
PP 41234045

VOL. 18 N° 5



OCTOBRE 2017

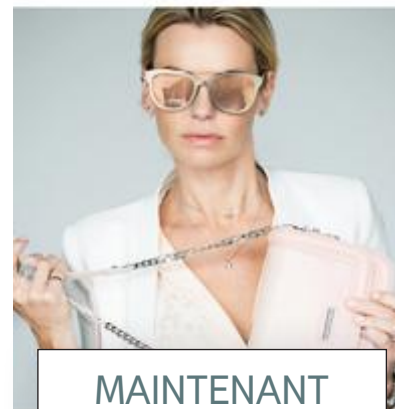


ÉLECTIONS MUNICIPALES
Là où ça chauffe

LA GASPÉSIE DEVANT
On vient tous d'ailleurs

PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE
Les jeunes Gaspésiens s'accrochent

CAROLINE NERON



MAINTENANT
DISPONIBLE
à la clinique

OPTO
RÉSEAU
EN VUE
GASPÉ

Dre Lucie Tremblay, O.D. et Dr Louis Thibault, O.D.
Optométristes

8, rue de la Cathédrale

418 368-2122



culture
GASPESIE

Service
de développement
professionnel

Québec

Pour tous les détails, visitez le
www.culturegaspesie.org
sous l'onglet « Formation »

Vous êtes un artiste ou un travailleur culturel?

Que vous soyez membre ou non de Culture Gaspésie,
vous pouvez profiter de ces formations!

La rédaction efficace d'une demande de bourse

Bonaventure : 21 octobre - Formatrice : Yzabel Beaubien

- * Comprendre l'importance de l'apport du financement public dans la phase créatrice de son projet;
- * Apprendre à bien planifier selon l'échéancier de son projet et des programmes disponibles;
- * Cibler correctement le mandat de la source de financement selon l'étape du projet à financer;
- * Mesurer ses chances de réussite et apprendre à bien aborder la rédaction d'une demande de bourse.

Pratiquer un art performatif, relationnel et infiltrant 2

Carleton-sur-Mer : 17, 18 et 19 novembre - Formatrices : Sylvie Tourangeau et Victoria Stanton

Cette deuxième formation en art infiltrant permettra d'accroître l'apprentissage de chacun (e) dans la personnalisation de ses actions, dans sa posture de témoin de soi et des autres. Des outils d'auto observation, d'auto réflexion, de schématisation aideront les participant (es) à développer leur capacité de demeurer en situation, de réagir sur le vif au fur et à mesure que la relation imprévue avec l'autre se déploie.

Démystifier la médiation culturelle

Paspébiac : 22 novembre - Formateur : Marc Pronovost

- * Concevoir un projet de médiation culturelle;
- * Rédiger une demande de subvention ou de partenariat pour un nouveau projet de médiation culturelle;
- * Réaliser une évaluation de projets déjà en cours, s'il y a lieu;
- * Développer des partenariats d'intérêts autour de la pratique de la médiation culturelle.



Crédit : Laurence Labat



Crédit : Éric Robertson



PLACEZ VOTRE PROJET D'AVENIR EN SÉCURITÉ

AVEC NOS OBLIGATIONS À TAUX PROGRESSIF

CAPITAL
ENTIÈREMENT
GARANTI

TAUX FIXÉS
POUR 10 ANS

ENCAISSABLES
ANNUELLEMENT

IDÉALES POUR VOTRE CELI OU VOTRE REER

ÉPARGNE
PLACEMENTS
QUÉBEC



www.epq.gouv.qc.ca



Communiquez avec l'un de
nos agents d'investissement au

1 800 463-5229

du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h.

ENSEMBLE 
on fait avancer le Québec

Épargne
Placements

Québec  



Camps de chasse : pas de solution en vue

GASPÉ | Des centaines de camps de chasse illégaux parsèment toujours le territoire public en Gaspésie, même si le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles serre la vis aux chasseurs. Des amateurs de gros gibier s'y réchaufferont à nouveau cet automne en jouant au chat et à la souris avec les autorités et en espérant ne pas retrouver leur camp calciné au printemps.

Le jour où GRAFFICI visite le chemin de la Craque, entre Grande-Vallée et Murdochville, on est à 15 jours de la chasse à l'arbalète et les bouleaux commencent à virer au jaune. Les chasseurs d'original prisent ce secteur situé en territoire public. Ils sont plus de mille à y chérir un «trou de chasse», estiment mes guides-chasseurs. Si certains occupants ont signé un bail pour s'installer à demeure, beaucoup occupent leur camp sans être enregistrés.

C'est arrivé au deuxième chasseur qui me guide. Il insiste pour dire que le camp appartenait non pas à lui, mais à son frère décédé il y a 16 ans. Toutefois, il l'occupait et ses affaires étaient dedans. «Une arbalète, des flèches, des vestes de chasse... ils ont tout flambé et ils n'ont rien ramassé. Le camp ne nuisait pas, il était à l'extérieur du chemin! Ils ont flambé de la tôle, des pneus et des chaises de plastique», dit-il.

L'enjeu suscite encore de la grogne chez les chasseurs, même s'ils se résignent de plus en plus, observe Alain Poitras, président de la Fédération des chasseurs et des pêcheurs de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine. «Il y en a qui ne sont pas contents, c'est sûr, mais c'est ceux qui ont des camps illégaux. Ceux qui respectent la loi n'ont pas de problème. Et ceux qui se font brûler, ils avaient été avertis plusieurs fois.»

M. Poitras pense que le ministère aurait dû appliquer la loi de façon plus assidue dans les dernières décennies. «S'il avait fait respecter la loi à 100 %, on n'en parlerait pas aujourd'hui [...]. Les gens ne se seraient pas mis à se gâter, à se dire: ils m'ont pas tanné, je me fais une galerie, puis une rallonge.»

Légaliser les camps en faisant payer les chasseurs? Les détenteurs de baux auraient l'impression de se «faire avoir», dit M. Poitras. Et les camps sont si nombreux que le territoire n'aurait plus rien de public après une telle opération.

Pas chez nous

Les camps de chasse illégaux sont liés à un autre enjeu: l'appropriation du territoire. En théorie, les détenteurs de permis peuvent chasser à leur guise en terres publiques. Dans les faits, les chasseurs qui ont construit des échafauds, installé des salines et bâti un camp voient ce territoire comme le leur.

Au point où ces «trous de chasse» se vendent à prix fort, malgré l'absence de titres de propriété, rapporte Yves Moussette, de Grande-Rivière. «Ça se fait régulièrement. Ça peut être vendu 5000 \$, 10 000 \$ ou 15 000 \$.»

Le nombre de permis de chasse à l'original a presque doublé en Gaspésie depuis 1998, mais est stable autour de 24 500 depuis 2009. La popularité de la péninsule s'explique par le succès de chasse qui dépasse les 20 %.



Un chasseur profite de sa roulotte de chasse dans l'arrière-pays de Grande-Vallée.

Photo : Geneviève Gélinas



Les débris d'un camp brûlé par le ministère des Ressources naturelles dans l'arrière-pays de Grande-Vallée.

La question demeure délicate. Les deux chasseurs veulent bien m'accompagner dans le dédale des chemins pour me montrer des camps, mais refusent qu'on les nomme. Ils ne s'approchent pas non plus des camps avec moi, de peur qu'une caméra-vigile les repère. Ils craignent des représailles. «C'est une corde vraiment sensible. Le territoire appartient à tout le monde. Mais quand ça fait 50 ans que tu es là...», lance le premier.

Ces dernières années, le ministère a intensifié son contrôle des camps de chasse. Ceux qui ont construit un chalet ou immobilisé une roulotte sans permission voient un avis épinglé sur leur bien. S'ils ne s'y conforment pas – le camp est souvent impossible à déplacer de toute façon – le ministère en prend possession et peut le brûler, ce qu'il a fait 80 fois dans les trois dernières années.

S'investir avec les entrepreneures

de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine

1 844 52ESSOR
femmessor.com

À votre écoute partout au Québec pour comprendre votre réalité de cheffe d'entreprise et vous accompagner vers le succès, le vôtre. Une équipe, un lieu, une organisation pour être vraie.

Prêts conventionnels

20 000* \$ à 150 000 \$

*possibilité de 10 000 \$ pour certaines régions

Capital-actions

Jusqu'à 250 000 \$



femmessor

accompagnement
et financement

PARTENAIRE

Économie, Science
et Innovation

Québec





Une surveillance accrue depuis trois ans

CARLETON-SUR-MER | Le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles a resserré significativement depuis 2014 sa surveillance et l'application des normes concernant les « occupants sans droit », l'expression consacrée pour désigner les gens installés sans bail sur les terres publiques pour des périodes excédant sept mois par année.

En 2014-2015, le ministère a brûlé un camp et quatre personnes ont libéré d'eux-mêmes l'espace qu'ils occupaient trop longtemps avec une roulotte ou un camp. Les deux dernières années ont été bien plus percutantes.

«En 2015-2016, il y a eu 27 brûlages et 73 libérations d'espace, et ces chiffres sont passés à 52 brûlages, trois démantèlements et 139 libérations en 2016-2017. Ça a un effet dissuasif», précise Nicolas Bégin, du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, faisant référence aux avis de libération, qui font bouger les gens.

«On l'a toujours fait [la surveillance des occupants sans droit] mais on admet que la fréquence s'est accrue depuis quelques années. On exerce les droits de propriété par équité pour les gens qui sont là de façon légale et éviter l'appropriation sans droit», ajoute M. Bégin.

Le ministère a répertorié 272 cas d'installations d'occupants sans droit en Gaspésie, mais M. Bégin concède qu'il y en a davantage, sans plus. «Il n'y a pas de patrouille dédiée», dit-il.

Le brûlage s'impose comme premier moyen de se débarrasser des camps sans droit parce que «l'opération se fait l'hiver et que le risque de feu de forêt est limité, à ce moment». Le ministère n'est de plus pas équipé ni mandaté pour transporter des roulettes et des chalets, précise Nicolas Bégin.

Eduquer

Jean-Paul Boudreau, de Carleton-sur-Mer, chasse depuis plus de 50 ans dans l'arrière-pays gaspésien. Il est titulaire d'un bail de villégiature et il n'est pas surpris des tensions caractérisant les rapports entre chasseurs, qu'ils soient locataires ou occupants sans droit, et des relations compliquées entre chasseurs et représentants de l'État. Il voit tout ça comme un problème global et croit que l'accent doit davantage être mis sur l'éducation, alors que le nombre de chasseurs a doublé depuis 20 ans en Gaspésie.

«Je pense qu'il y a des choses à faire [...]. Le gouvernement veut que les gens autogèrent la forêt. Je ne suis pas certain que c'est la bonne affaire», aborde-t-il.

Par autogérer la forêt, M. Boudreau veut dire que le ministère laisse les chasseurs, en règle ou non, s'installer n'importe où, en se basant sur le principe que la forêt est à tout le monde.

«Sur les terres publiques, ce n'est pas correct de s'emparer d'un territoire. Mais les chasseurs viennent s'installer l'été. "Regarde la belle place". Ils ne pensent pas que les feuilles seront tombées à l'automne et qu'ils seront très proches d'autres chasseurs. Les gens du ministère pourraient surtout faire un effort plus grand dans le cas des chasseurs de

l'extérieur. Ce serait au ministère de dire: "On va leur trouver un secteur où personne n'est installé"», signale M. Boudreau.

Ce serait notamment un moyen de mieux contrôler les occupants sans droit, qu'ils soient Gaspésiens ou citoyens de l'extérieur, et de diminuer les tensions en forêt, assure-t-il.

«Ilya un manque d'information, d'éducation. La publicité se fait à l'envers. Le ministère dit aux Gaspésiens: "Soyez accueillants". Nous devons être fins. En général, nous le sommes. Mais quel effort est fait pour rejoindre les milliers de chasseurs venant ici année après année?», note Jean-Paul Boudreau.



Photo : Geneviève Gélinas

Certains camps de chasse, comme celui-ci, ont signé un bail avec le ministère des Ressources naturelles pour s'installer en terre publique.

Nombre de baux de villégiature en Gaspésie (2015)
991 (31 229 au Québec)

Nombre officiel d'occupants sans droit
272 (2 400 au Québec)

Nombre de camps détruits par le ministère en Gaspésie

En 2014-2015

1

En 2015-2016

27

En 2016-2017

52

RÉMI MASSÉ
DÉPUTÉ

AVIGNON - LA MITIS - MATANE - MATAPÉDIA

1-866-562-0343

MATANE
290, av. Saint-Jérôme, Matane, Qc G4W 3A9

CARLETON-SUR-MER
598 C, boul. Perron, Carleton-sur-Mer, Qc G0C 1J0



Photo : Geneviève Gélinas

Pas le droit d'ériger un camp permanent? Pas de problème pour ces chasseurs créatifs, qui ont construit leur camp sur roues, à l'arrière d'un autobus scolaire. Si le ministère leur ordonne de se déplacer, il leur suffit d'enlever les blocs des roues et de rouler un kilomètre plus loin.

Quand le ministère se trompe

MONT-LOUIS | L'hiver dernier, des employés du ministère des Ressources naturelles ont brûlé le camp de chasse de Yoland Laflamme, en amont de la rivière Mont-Louis. Le bâtiment était pourtant situé sur son lot privé et il était donc dans son droit.

Un employé du ministère des Ressources naturelles a d'abord épinglé un avis sur le camp. M. Laflamme n'en a pas tenu compte. Il n'était pas encore officiellement propriétaire du terrain et travaillait à déterminer le bornage avec ce même ministère. Depuis, l'arpentage a prouvé qu'il était chez lui.

« J'ai trouvé qu'ils auraient pu m'avertir plus et vérifier d'abord leurs limites [...]. Ils se sont trompés chez nous et peuvent s'être trompés ailleurs. Les limites entre le privé et le public ne sont pas toujours évidentes et le ministère ne fait pas les efforts pour mettre ça au clair », croit M. Laflamme. Le ministère a admis son tort. « Ils sont venus nettoyer la semaine après qu'ils aient reconnu leur faute. Ils m'ont demandé de leur faire une proposition [de dédommagement]. »

Geneviève Gélinas

Ce que dit la loi

Selon la Loi sur les terres du domaine de l'État, le propriétaire d'un bâtiment érigé sans droit a sept mois pour s'identifier auprès du ministère et pour prendre un arrangement afin de le déplacer. Sinon, le ministère des Ressources naturelles en prend possession et peut le démolir ou le brûler. Le ministère ne régularise plus de camps depuis 1989.

L'idée de départ, c'était de permettre aux gens de faire du camping, également pour une période pouvant atteindre sept mois, sur les terres publiques, puisqu'elles appartiennent à tous les citoyens. Ce camping pouvait se faire en tente, en tente-roulotte, en roulotte de voyage ou en véhicule motorisé de « campeur ». Dans le cas des installations sur roues, il fallait respecter une règle claire; elles devaient être conformes aux normes en vigueur sur les routes du Québec. Bref, ces installations devaient être immatriculées!

Une dérive s'est tranquillement installée quand les installations de camping ont pris la forme de chalet, sans roues, immuables, avec barrières et gazon tondu!

Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs est même obligé de rappeler aux chasseurs et villégiateurs « qu'il est interdit de réaliser des travaux d'aménagement récréatif dans les forêts publiques sans permis ».

Geneviève Gélinas et Gilles Gagné

ÉCONOMISEZ!

4\$ EN ARGENT COMPTANT > 3\$ / BILLET * >
CARTE D'ACCÈS ET ABONNEMENTS MENSUELS DISPONIBLES
* livrets de 10 billets vendus 30\$



NAVETTES DE LIAISON AUX ARRÊTS D'ORLÉANS EXPRESS

- > SERVICE DE TRANSPORT ENTRE LES MUNICIPALITÉS DE LA GASPÉSIE ET LES ARRÊTS D'ORLÉANS EXPRESS
- > SERVICE DISPONIBLE 7 JOURS SUR 7, SUR RÉSERVATION



TRANSPORT COLLECTIF

- > PLUSIEURS TRAJETS RÉGULIERS PARTOUT EN GASPÉSIE DU LUNDI AU VENDREDI



TRANSPORT DE VÉLOS

- > SUPPORTS À VÉLOS DISPONIBLES SUR LA MAJORITÉ DES VÉHICULES DE TRANSPORT COLLECTIF
- > TRANSPORT DE VÉLOS PAR BOÎTE AVEC LES NAVETTES DE LIAISON AUX ARRÊTS D'ORLÉANS EXPRESS

je lis > j'admire le paysage > je discute > j'économise

RÉGÎM >> Tu me transportes !

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE TRANSPORT GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE

1 877 521-0841 > WWW.REGIM.INFO





Pourquoi pas davantage de maires à temps complet?

CARLETON-SUR-MER | Dans quelques municipalités de la Gaspésie, l'un des principaux sujets de débat en prévision du scrutin du 5 novembre consiste à déterminer s'il est pertinent d'avoir un maire à temps complet. À Bonaventure par exemple, deux candidats à la mairie, Caroline Duchesne et Bernard Babin, s'engagent à ne pas être maires à temps complet.

Leur argument revient à dire qu'une petite ville comme la leur n'a pas les moyens de se payer un maire à temps complet. Cette orientation découle de la période houleuse ayant caractérisé le mandat du maire actuel, Roch Audet, qui occupe ses fonctions à temps complet.

M. Audet a été notamment critiqué pour avoir tenté de faire passer des projets trop coûteux, comme celui de la réfection complète de la rue Louisbourg, ramené de 11,3 millions\$ à 9 millions\$ après son rejet par les citoyens en signature de registre en janvier.

Or, ce n'est pas parce que le maire Audet travaille à temps complet pour la municipalité qu'il a défendu un ou des projets jugés trop coûteux par une majorité de contribuables. Il n'est pas nécessaire de gratter longtemps pour trouver des municipalités menées par des maires à temps partiel ayant proposé et défendu des projets exorbitants. À Carleton-sur-Mer, le projet de reconstruction du quai, à 24 millions\$, est mené par un maire à temps partiel, Denis Henry.

Les questions les plus importantes à considérer quand des citoyens réfléchissent sur la pertinence d'ouvrir ou non la porte à un maire à temps complet, c'est l'éventail d'âges des candidats potentiels et leur compétence, et non la somme qui sera versée comme salaire.

Dans des petites villes dont la population tourne autour de 2000 à 4000 personnes comme Cap-Chat, Maria, Bonaventure, Paspébiac, Carleton ou New Richmond, la pertinence d'un maire à temps complet se pose donc avec justesse.

La rémunération d'un maire à temps partiel coûtera généralement la moitié, approximativement, de celle d'un maire à temps complet. On parle souvent d'un intervalle de 18 000 à 25 000 \$ dans le premier cas, et de 40 000 à 60 000 \$ dans le second cas. En équivalence, on tourne autour de 0,25 % à

1,5 % d'un budget municipal annuel.

Le philosophe Normand Baillargeon dit souvent: «Si vous croyez que l'éducation coûte cher, essayez l'ignorance». Le même adage s'applique en politique municipale. Si vous croyez que la compétence coûte cher, essayez l'incompétence!

L'un des principaux défis de la société gaspésienne, c'est de continuer à faire de la place aux jeunes, principalement dans les postes de commandes. Depuis les élections de novembre 2005, les jeunes et les femmes occupent une part croissante des postes dans les conseils municipaux.

Toutefois, l'élan est brisé, notamment à la mairie, parce que peu de jeunes sont prêts à mener de front trois orientations aux fortes responsabilités, à savoir fonder une famille, mener une carrière professionnelle stimulante et occuper des fonctions d'élus ou d'élus municipaux.

S'il y a moyen de fusionner les deux dernières orientations, la carrière et la politique, il faut obligatoirement songer à verser un salaire décent aux élus municipaux, à plus forte raison aux maires.

Jeune ne rime pas nécessairement avec compétent, évolué et dynamique mais comme notre société, à l'exemple de toutes les

façon à encourager l'engagement de tous les groupes d'âges.

Présentement, en politique municipale, il y a surreprésentation des gens ayant atteint l'âge de la retraite. La raison est simple: la complexité de l'administration municipale a fortement crû depuis 30 ans, et elle ne se simplifiera pas dans l'avenir.

Voulons-nous vraiment confier notre sort municipal à un groupe dominé par des retraités, parce qu'ils sont les seuls à disposer du temps nécessaire pour remplir les fonctions exigées par ce niveau politique? L'expérience, c'est bien, mais un mélange d'expérience, de vision et d'idées nouvelles, c'est mieux. C'est plus susceptible d'arriver si le pouvoir municipal fait de la place, plus de place à la jeunesse.

Le rôle du leadership municipal prend en outre une nouvelle place depuis les coupes à la tronçonneuse effectuées depuis l'automne 2014 par le gouvernement de Philippe Couillard dans les organismes jadis voués à la planification à long terme et au développement régional, comme la Conférence régionale des élus, qui a disparu.

Ces coupes ont réduit à sa plus simple expression le rôle de la société civile en matière de développement économique, le gouvernement libéral ayant confié aux élus municipaux la tâche de s'occuper des miettes budgétaires laissées à cette fin.

Si les maires sont appelés à jouer un rôle accru en développement régional, ne serait-il pas judicieux alors que la population puisse choisir ses candidats dans un plus grand bassin de meneurs potentiels, incluant les jeunes?

Ces jeunes ne mettront pas leur carrière entre parenthèses pour une pitance de salaire, et c'est compréhensible. Payer de 40 000 \$ à 60 000 \$ pour compter sur un élu allumé, ce n'est pas une dépense, c'est un investissement qui se paie quand une seule bonne décision est prise.

Le philosophe Normand Baillargeon dit souvent: «Si vous croyez que l'éducation coûte cher, essayez l'ignorance». Le même adage s'applique en politique municipale. Si vous croyez que la compétence coûte cher, essayez l'incompétence!

autres, n'a pas les moyens de se passer d'une abondance de ces trois caractéristiques, il faut élargir le spectre des candidats potentiels, de

L'ÉQUIPE DE GRAFFICI

L'INCONTOURNABLE EN GASPÉSIE

PUBLICITÉ ET MARKETING

Sophie I. Gagnon
pubvv2016@graffici.ca

ADJOINTE ADMINISTRATIVE

Nadia Leblond, administration@graffici.ca

GRAPHISTE

Anie Cayouette, aniecayouette@gmail.com

PHOTOGRAPHE

Magali Deslauriers (couverture)

ÉDITORIALISTE

Gilles Gagné

JOURNALISTES

Gilles Gagné, Geneviève Gélinas et Johanne Fournier

MERCI AUX COLLABORATEURS BÉNÉVOLES

GESTION DE CONTENU ET RÉVISION

Gilles Gagné et Geneviève Gélinas

CHRONIQUEUR

Pascal Alain

ÉQUIPE DE CORRECTION

Liane Allard, Mimi Allard, Marie Bernard, Reine Degarie, Michelle Landry, Janine Porlier et Patricia Poulin.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Simon Bujold (président), Marie Bernard, Gilles Gagné, Geneviève Gélinas, Camille Leduc et Francine Poirier (administrateurs).

POUR DEVENIR MEMBRE DE NOTRE COOP

Écrivez à administration@graffici.ca

ou laissez en tout temps
un message sur notre boîte vocale
en composant
418 368-7575

Remerciements



cabmaria.com



Ministère de la Culture,
des Communications
et de la Condition
féminine

Québec

COMMENTEZ L'ÉDITORIAL SUR **GRAFFICI.CA**

ACCOMPAGNER

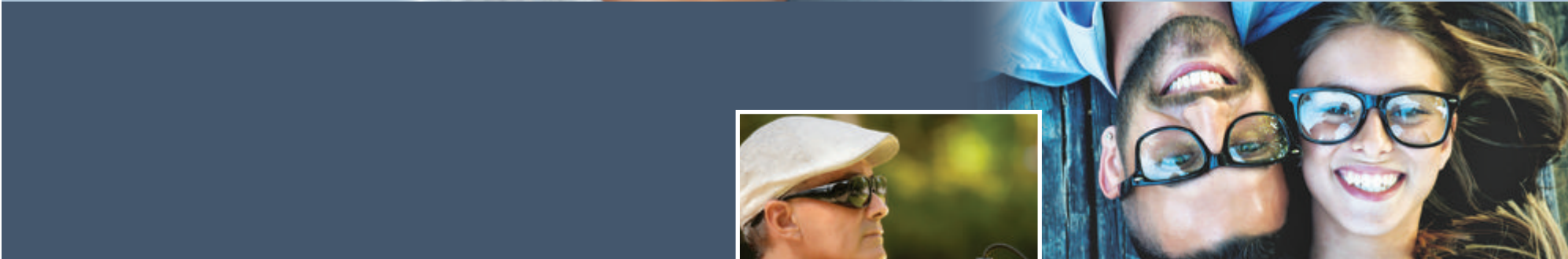


VOS DROITS

en tant qu'usager
du réseau de la santé



DÉFENDRE



RENSEIGNER

Centre intégré
de santé
et de services sociaux
de la Gaspésie



LE PARTENARIAT AVEC L'USAGER AU CISS DE LA GASPÉSIE

L'usager au centre de nos décisions

Il me fait plaisir de vous présenter cette brochure vous informant principalement des droits des usagers, des patients et des jeunes. En effet, au CISSS de la Gaspésie, l'usager est au cœur de nos préoccupations en matière de santé. Concrètement, dans notre travail, nous devons nous préoccuper prioritairement des besoins des usagers et s'assurer que tous les moyens sont mis en

place pour prendre la meilleure décision possible. Nous avons comme objectif d'offrir des services accessibles, sécuritaires et de qualité à l'ensemble des Gaspésiennes et des Gaspétiens, peu importe où ils se trouvent dans la région. D'ailleurs notre conseil d'administration a comme priorités : la qualité des services, le maintien des acquis et la proximité des services.

Plus que tout, nous veillons à ce que les services répondent aux besoins de la population et qu'ils soient dispensés le plus près possible des personnes. Un beau défi que nous relevons avec l'ensemble des comités usagers et de résidents de la Gaspésie.

Nous sommes au cœur d'une transformation d'envergure qui vise l'implantation des meilleures pratiques en santé et services sociaux et leur harmonisation pour le bénéfice de nos usagers. Face à de tels changements, nous misons sur la participation des usagers afin que les soins et les services qui leur sont

offerts soient cohérents avec leurs besoins. Ainsi, les comités des usagers et de résidents sont régulièrement interpellés pour alimenter notre réflexion, et ce, autant dans nos projets majeurs que notre quotidien.

Toujours dans un souci de consultation de notre clientèle, nous déployons l'approche patient-partenaire pour nous assurer que nos pratiques restent centrées sur vos besoins. Par cette approche, nous reconnaissons l'utilisateur comme un membre à part entière de notre organisation. Au cours des prochaines années, nous tiendrons compte de plus en plus des perceptions de la clientèle. Bref, nous devons tenir compte de l'expérience vécue par la population au sein de notre établissement. La voix de l'utilisateur est une ressource précieuse. Son savoir est une contribution importante à l'amélioration continue de la qualité des soins et des services et à l'identification des meilleurs soins et services à lui offrir.

Je vous souhaite une bonne lecture et surtout, je tiens à vous remercier de contribuer à la richesse de notre réseau de santé et services sociaux en Gaspésie.



CHANTAL DUGUAY

**Présidente-directrice générale
du CISSS de la Gaspésie**

**CHÈRES
GASPÉSIENNES
ET CHERS
GASPÉSIENS**

Depuis plus de 50 ans, les gouvernements tentent de nous offrir les meilleurs soins de santé et les meilleurs services sociaux afin de satisfaire les besoins de tous les Québécois et Québécoises. L'atteinte de ces objectifs a mené à la création d'un vaste réseau de santé et de services sociaux constitué du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et de tous ces établissements, partout au

Québec, chargés de répondre à ces besoins. Trop souvent, cependant, ce grand système peut parfois embarrasser les usagers, nous, citoyens de la Gaspésie, entre autres.

Le Ministre, très conscient que ce sont des humains qui offrent ces services à d'autres humains, a eu la sagesse, lors de la réorganisation de ces services dernièrement, de maintenir l'existence des comités des usagers, des comités de résidents ainsi que de ces mêmes comités engagés auprès des centres jeunesse et des centres de réadaptation. Il y en a dans tous les lieux de services sur le territoire gaspésien, ce afin de vous aider, si vous le désirez, à être plus à l'aise, à répondre à vos questionnements. Ces personnes dont le nom du ou de la responsable apparaît dans les pages suivantes que vous tenez entre vos

mais, peuvent, si vous le souhaitez, vous accompagner, afin de vous assurer que vous aurez les meilleurs services disponibles à l'endroit où vous habitez.

Sachez qu'annuellement ces personnes réfléchissent à leur rôle, aux attentes de nos citoyens et aux routes à suivre, afin de répondre efficacement et rapidement à celles-ci. Tous les membres de ces comités souhaitent répondre le plus possible aux attentes de chaque citoyen, usager de notre système de santé et de services sociaux. Vous pourriez joindre un de ces groupes en contactant la personne la plus près de chez vous dont le nom apparaît sur la liste mentionnée à la fin de ce cahier.

Nous ne sommes pas des justiciers ni des policiers, uniquement des femmes et des

hommes dont le seul rôle consiste à aider celle ou celui qui se sent mal à l'aise dans cette grande maison qu'est le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Gaspésie, celui qui se sent négligé, trompé ou abusé, sans trop savoir comment ni à qui en parler et, enfin, dont le seul véritable objectif est d'améliorer notre service de santé et nos services sociaux sur une base bénévole.

CAMILLE LEDUC

**Président du comité des usagers
du Centre intégré (CUCI) de santé
et de services sociaux de la Gaspésie
et membre du comité des usagers
de la Baie-des-Chaleurs**

Santé et services sociaux

JE M'EXPRIME... J'OBTIENS DES SERVICES DE QUALITÉ!

Vous éprouvez de l'insatisfaction en lien avec les services reçus dans un des établissements de santé et de services sociaux?

Contactez, gratuitement et en toute confidentialité, le **Centre d'assistance et d'accompagnement aux plaintes Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine.**

1 877 SOS-CAAP
(1 877 767-2227)

**CENTRE D'ASSISTANCE ET D'ACCOMPAGNEMENT
aux plaintes**
GASPÉSIE / ÎLES-DE-LA-MADELEINE

Notre assistance fait la différence!

FONCTIONS DES COMITÉS DES USAGERS ET DES COMITÉS DE RÉSIDENTS

Le rôle du comité des usagers est de promouvoir la qualité des services et d'accompagner les usagers dans

leurs représentations auprès de l'établissement. Il doit être le gardien des droits des usagers. Le comité doit veiller à ce que les usagers soient traités dans le respect de leur dignité et en reconnaissance de leurs droits et libertés. Il est l'un des porte-parole important des usagers auprès des instances de l'établissement. Le respect des droits des usagers, la qualité des services et la satisfaction de la clientèle constituent les assises qui guident ses actions. Il doit avoir une préoccupation particulière envers les clientèles les plus vulnérables et travailler à promouvoir l'amélioration des conditions de vie des personnes hébergées.

Vous êtes nos yeux et nos oreilles...

Nous avons besoin de vous. Vous êtes les mieux placés pour nous faire part des lacunes et des points à corriger dans notre CISSS. En nous faisant part de vos réflexions et de vos opinions, nous pourrions travailler ensemble à l'amélioration des services offerts. Nous travaillons en étroite collaboration avec les différentes directions de l'établissement. Vos réflexions et vos opinions permettront d'alimenter nos actions futures.

VOS DROITS SELON LA LOI SUR LES SERVICES DE SANTÉ ET LES SERVICES SOCIAUX (LSSSS)

DROIT À L'INFORMATION

C'est le droit d'être informé de l'existence des services et des ressources disponibles dans son milieu tant en matière de santé que de services sociaux. C'est le droit de connaître les modalités d'accès à ces services et ressources. C'est le droit d'être informé sur son état de santé physique et mental, des diagnostics, des pronostics, des traitements possibles avec les risques et conséquences y associés et des incidents et conséquences lors des prestations de services.

DROIT AUX SERVICES

C'est le droit de recevoir des services de santé et des services sociaux appropriés tant au niveau scientifique, humain que social de façon continue et de manière personnalisée et sécuritaire.

DROIT DE CHOISIR SON PROFESSIONNEL OU L'ÉTABLISSEMENT

C'est le droit de choisir le professionnel qui nous offrira les services et de choisir l'établissement où nous recevrons les services dans les limites imposées.

DROIT DE RECEVOIR LES SOINS QUE REQUIERT SON ÉTAT

C'est le droit pour l'utilisateur de recevoir les soins appropriés que notre état de santé nécessite lorsque notre vie ou notre intégrité est en danger (c'est-à-dire en cas d'urgence) et par le fait même, d'être informé le cas échéant, des options de traitement possibles et des risques encourus.

Ainsi, dans tous les cas où le personnel de l'établissement peut agir pour sauvegarder la vie d'un usager, il est autorisé à le faire. D'ailleurs, il s'agit d'une des mesures exceptionnelles qui ne nécessitent pas le consentement immédiat de l'utilisateur. Une personne qui entre à l'hôpital en urgence et qui n'est pas en mesure d'offrir un consentement libre et éclairé, recevra quand même les soins lui permettant la sauvegarde de sa vie. Cependant, le médecin devra obtenir le consentement de la personne, dès que celle-ci sera en mesure de le formuler.

DROIT DE CONSENTIR À DES SOINS OU DE LES REFUSER

C'est le droit de consentir aux soins appropriés ou de les refuser après avoir reçu l'information sur notre état de santé. Ainsi, nul ne peut être soumis sans son consentement à des soins tels que : examens, prélèvements, traitements ou intervention quelconque.

DROIT DE PARTICIPER AUX DÉCISIONS

C'est le droit de participer à toute décision pouvant affecter son état de santé ou son bien-être mental et physique. Il comporte aussi le droit de participer à la mise en place de son plan d'intervention (soins) ou de services personnalisés ou à leur modification.

DROIT D'ÊTRE ACCOMPAGNÉ, ASSISTÉ ET D'ÊTRE REPRÉSENTÉ

C'est le droit pour l'utilisateur d'être accompagné, assisté d'une personne de son choix ou d'être représenté quand il désire obtenir des informations ou entreprendre une démarche relativement à des services dispensés par un établissement ou un professionnel.

DROIT À L'HÉBERGEMENT

C'est le droit pour l'utilisateur d'être hébergé dans l'établissement jusqu'à ce que son état de santé lui permette un retour ou une réintégration à domicile ou qu'une place dans un autre établissement ou dans l'une de ses ressources intermédiaires ou de type familial lui soit assurée afin qu'il y reçoive les services que requiert son état.

L'utilisateur aura donc le droit d'être hébergé même s'il a reçu son congé du professionnel tant et aussi longtemps qu'on ne lui aura pas trouvé une autre place dans un autre établissement, une ressource intermédiaire ou une ressource de type familial afin qu'il puisse recevoir les services que requiert son état.

Ainsi, ce droit à l'hébergement ne confère pas le droit au maintien dans l'établissement. Le maintien dans l'établissement après avoir reçu son congé du professionnel est conditionnel. Il faut toujours se rappeler que d'autres usagers ont aussi le droit d'accès aux services de santé et services sociaux et donc peuvent aussi prétendre au droit à l'hébergement. C'est pourquoi certaines conditions encadrent ce droit.

DROIT DE RECEVOIR DES SERVICES EN LANGUE ANGLAISE

C'est le droit pour l'utilisateur de recevoir des services en langue anglaise. Ainsi, la loi prévoit que les établissements en collaboration avec les agences de la santé et des services sociaux, doivent élaborer un programme d'accès aux services en langue anglaise pour les personnes d'expression anglaise de leur région.

Ce droit permet à l'utilisateur de choisir la langue dans laquelle on lui transmettra l'information et les renseignements. Cependant, tel que ci-dessus relaté, un programme d'accès doit exister pour qu'un usager puisse recevoir un service de langue anglaise.

Ainsi, quelques établissements sont désignés afin d'offrir les services dans les deux langues officielles et d'autres doivent fournir quelques-uns de leurs services dans la langue anglaise.

DROIT D'ACCÈS À SON DOSSIER D'USAGER

C'est le droit pour l'utilisateur d'avoir accès à son dossier sous réserve de certaines limitations. Ce droit comprend aussi la faculté d'être assisté d'un professionnel qualifié afin de comprendre l'information. Il existe plusieurs particularités relatives à l'accès à son dossier.

DROIT À LA CONFIDENTIALITÉ DE SON DOSSIER D'USAGER

C'est le droit pour l'utilisateur d'exiger que ne soient pas divulguées, sans son consentement, les informations consignées à son dossier. Celles-ci, sauf exception, doivent demeurer confidentielles. Ainsi, le dossier d'un usager est confidentiel et nul ne peut y avoir accès si ce n'est avec le consentement de l'utilisateur ou de la personne pouvant donner un consentement en son nom.

DROIT DE PORTER PLAINTE

C'est le droit de l'utilisateur de porter plainte lorsqu'il est insatisfait des services reçus ou qu'il aurait dû recevoir ou des services qu'il reçoit ou requiert de l'établissement. Le droit de porter plainte peut sembler une mesure coercitive, mais il faut comprendre aussi que c'est notamment dans le but d'améliorer la qualité des services, que le législateur a prévu ce mécanisme. Pour ce faire, il a le droit d'être accompagné ou assisté.

Ce droit est primordial pour susciter la confiance de l'utilisateur face au système de santé. Ce droit lui permet de constater qu'un contrôle existe et qu'on veille au bon fonctionnement du système et à ce que les professionnels soient qualifiés.

DROIT DE RECEVOIR DES SOINS DE FIN DE VIE

C'est le droit d'une personne en fin de vie de recevoir des soins palliatifs et de l'aide médicale à mourir. Ces soins de fin de vie lui sont offerts dans une installation maintenue par un établissement, dans les locaux d'une maison de soins palliatifs ou à domicile.

Sauf disposition contraire de la loi, toute personne majeure et apte à consentir aux soins peut, en tout temps, refuser de recevoir un soin qui est nécessaire pour la maintenir en vie ou retirer son consentement à un tel soin. Une personne ne peut se voir refuser des soins de fin de vie au motif qu'elle a préalablement refusé de recevoir un soin ou qu'elle a retiré son consentement à un soin.

Seule une personne qui satisfait à toutes les conditions suivantes peut obtenir l'aide médicale à mourir :

- Elle est une personne assurée au sens de la Loi sur l'assurance maladie;
- Elle est majeure et apte à consentir aux soins;
- Elle est en fin de vie;
- Elle est atteinte d'une maladie grave et incurable;
- Sa situation médicale se caractérise par un déclin avancé et irréversible de ses capacités;
- Elle éprouve des souffrances physiques ou psychiques constantes, insupportables et qui ne peuvent être apaisées dans des conditions qu'elle juge tolérables.
- Une personne peut, en tout temps et par tout moyen, retirer sa demande d'aide médicale à mourir.

Elle peut également, en tout temps et par tout moyen, demander à reporter l'administration de l'aide médicale à mourir.

LE COMMISSAIRE AUX PLAINTES: À VOTRE ÉCOUTE!

Le réseau de la santé et des services sociaux gaspésien, tout comme celui des autres régions du Québec, est une entité complexe, en constante évolution et en constante transformation. Au travers des diverses réformes qui ont marqué le réseau, une chose est restée immuable, le respect des droits des usagers.

Que ce soit le droit à la confidentialité de son dossier d'usager, le droit de consentir ou de refuser des soins, le droit de recevoir les soins que requiert son état, le droit de participer aux décisions qui le concerne ou le droit de porter plainte, le régime d'examen des plaintes vise au respect de ces droits.

Ainsi, les usagers peuvent se prévaloir de leur droit de porter plainte afin de contribuer à l'amélioration des services offerts par le réseau de la santé et des services sociaux. Qu'il s'agisse de soins reçus en CLSC, en CHSLD, en milieu hospitalier, en résidence privée pour personnes âgées, en résidence de type familial, dans un organisme communautaire, en résidence intermédiaire, dans le cadre d'un

transport ambulancier, lors d'un appel à Info-Social ou à Info-Santé, le mandat du commissaire vise l'ensemble des services de santé et de services sociaux offerts sur le territoire de la Gaspésie.

Dans le cadre de son enquête, le commissaire discutera avec l'ensemble des parties concernées par la plainte, tentera d'abord de bien comprendre la position des deux parties et agira à titre de conciliateur entre ces dernières. Dans le cas où des manquements étaient observés, où des améliorations étaient souhaitables, le commissaire émettra des recommandations à l'endroit des services concernés et, ultimement, au conseil d'administration de qui il relève.

Bien que le traitement d'une plainte ne mène pas systématiquement à des recommandations ou à des mesures correctives particulières à l'endroit du prestataire de service, des explications sont toujours fournies au plaignant, afin qu'il puisse connaître les démarches qui ont été entreprises dans le cadre du traitement de sa plainte ainsi que les éléments d'analyse qui ont mené aux conclusions du commissaire.

Lorsque le traitement d'une plainte par le commissaire dépasse les 45 jours prescrits par la Loi ou ne donne pas satisfaction à l'usager, ce dernier peut saisir, en deuxième instance, le Protecteur du citoyen, qui lui, relève directement de l'Assemblée nationale et pourra reprendre l'enquête du commissaire.

En plus de veiller au respect des droits des usagers, le commissaire tentera, en offrant un service de qualité et en menant une enquête impartiale et rigoureuse, de maintenir un lien de confiance entre l'usager et le système de santé et de services sociaux duquel il s'est plaint.

STEVE PONTBRIAND

Commissaire aux plaintes
et à la qualité des services
par interim (en remplacement de
Caroline Plourde)

Téléphone : 1 877 666-8766, poste 3604
plaintes.cisssgaspesie@ssss.gouv.qc.ca

LES COMITÉS DES USAGERS ET LES COMITÉS DE RÉSIDENTS DE LA GASPÉSIE

Comité des usagers du CISSS de la Gaspésie

Camille Leduc, président | Téléphone : 1 888 666-3443 , poste 2348

Comité des usagers de La Côte-de-Gaspé et son comité de résidents

Gilles Brossard, président- usagers.cisssgaspe@ssss.gouv.qc.ca

Comité des usagers du Rocher-Percé et ses comités de résidents

Téléphone : 418 689-2261

Comité des usagers de la Baie-des-Chaleurs et ses comités de résidents

Téléphone : 1 888 666-3443 , poste 2348

Comité des usagers de La Haute-Gaspésie et son comité de résidents

Jeannine Labrie, présidente | Téléphone : 418 763-2261, poste 2104

Comité des usagers - volet réadaptation

Jacqueline Babin, présidente | Téléphone : 418 689-4286, poste 3450

Comité des usagers - volet jeunesse

Linda Thurston, présidente | linda.thurston.cj11@ssss.gouv.qc.ca | Téléphone : 418 368-5525, poste 8372

UNE MAUVAISE EXPÉRIENCE AVEC UN ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ OU DE SERVICES SOCIAUX ?

- Le CLSC ne vous a pas averti avant de couper les services de **soutien à domicile** que vous receviez auparavant?
- Un hôpital vous **facture** une chambre privée que vous n'avez jamais demandée?
- Vous estimez qu'un de vos proches hébergé en **CHSLD ou en résidence privée pour aînés** est victime de négligence?

Voici des exemples, parmi d'autres, de situations où le Protecteur du citoyen peut examiner votre plainte. N'hésitez pas à faire appel à nous pour savoir si nous pouvons vous aider.

**LE PROTECTEUR DU CITOYEN EST
UN RECOURS IMPARTIAL ET INDÉPENDANT.**



IMPORTANT

- Règle générale, avant de vous adresser au Protecteur du citoyen, vous devez d'abord vous plaindre auprès du commissaire aux plaintes et à la qualité des services de l'établissement mis en cause. Si vous êtes insatisfait de sa réponse, communiquez avec le Protecteur du citoyen.
- Le Centre d'assistance et d'accompagnement aux plaintes (www.fcaap.ca) de votre région peut vous aider dans vos démarches.
- Le Protecteur du citoyen n'est pas autorisé à renverser la décision d'un tribunal. Si vous vous tournez vers nous avant de faire appel aux tribunaux, nous pourrions, dans bien des situations, vous éviter des démarches judiciaires longues et coûteuses.

**LE PROTECTEUR DU CITOYEN:
UN RECOURS DIRECT,
SIMPLE ET GRATUIT.**

1 800 463-5070

www.protecteurducitoyen.qc.ca




LE PROTECTEUR DU CITOYEN
Assemblée nationale
Québec



LA GASPÉSIE DEVANT

PASCAL ALAIN
CHRONIQUEUR

On vient tous d'ailleurs

CARLETON-SUR-MER | L'été 2017 aura été marqué par la question des migrants, des immigrants ou des réfugiés, peu importe comment on les appelle, non seulement aux États-Unis, mais également ici, au Québec. Des commentaires de toutes sortes, souvent haineux, ont été exprimés par des gérants d'estrade qui ont inondé les réseaux sociaux et les tribunes téléphoniques de certaines radios de Québec. Dans le même élan, des manifestants et des organismes d'extrême droite ont repris du service. Et pourtant, on vient tous d'ailleurs...

Au cours des dernières semaines, des mots durs ont défilé sur nos écrans. « Retournez sur vos bateaux. » « Vous n'êtes pas les bienvenus. » « Démerdez-vous avec vos problèmes. Ils ne nous concernent pas. » « Aidons nos pauvres avant d'aider des réfugiés venus d'ailleurs. » « Je ne veux pas de ces gens-là chez moi. Ils sont dangereux. » Consciente ou non, une forme de haine transpire de ces messages, la haine pouvant être définie par une hostilité très profonde envers quelqu'un ou quelque chose.

Si ces mêmes personnes, camouflées derrière un foulard ou un clavier, savaient qu'un humain « pur-sang », ça n'existe pas. Que ce qui les a construits comme êtres humains provient d'origines pluriculturelles des siècles passés. Cela viendrait relativiser bien des perceptions envers les réfugiés.

Le cas gaspésien

N'eussent été les réfugiés qui ont un jour débarqué en Gaspésie, nous n'aurions assurément pas la même Gaspésie. Replongeons-nous dans l'histoire.

À l'automne 1758, la Gaspésie est désertée. La guerre qui oppose la France et l'Angleterre pour la domination du continent nord-américain a des conséquences jusqu'à nos côtes. Un certain James Wolfe s'amène en Gaspésie pour y raser les résidences et les installations de pêche. Sans défense, la péninsule voit les 1 500 soldats de Wolfe dévaster le territoire. Deux ans plus tard, à l'automne 1760, la Nouvelle-France s'effondre. L'Amérique devient rouge. La Conquête britannique est confirmée.

Chassés et maltraités, les Acadiens ont la vie dure. Ils tentent de survivre dans des camps de réfugiés. Déportés de leurs terres ancestrales dès 1755, ils n'ont plus de chez-soi. Soutenus par les Micmacs, ces expropriés fuient les Britanniques en courant à travers bois. Une fois la guerre finie, les Acadiens jettent leurs bagages tout le long de la baie des Chaleurs et tentent de refaire leur vie. On les retrouve aujourd'hui dans de nombreuses régions du Québec, de sorte qu'il y aurait plus d'un million de descendants acadiens qui peuplent la province.

D'autres réfugiés font de la Gaspésie leur nouvelle terre d'accueil à partir de 1784. Quelques années auparavant, les États-Unis déclarent leur indépendance à l'égard de l'Angleterre. Désormais, la colonie souhaite se libérer de la monarchie britannique pour voler de ses propres ailes. Évidemment, la mère-patrie ne l'entend pas ainsi. Une guerre civile va donc éclater en 1776 entre les indépendantistes et les loyaux sujets du roi d'Angleterre, les Loyalistes.

Après sept ans d'affrontements, ces derniers perdent la guerre et leurs privilèges. La paix revenue, les Loyalistes ne se sentent plus chez eux. Certains craignent pour leur sécurité. Ils délaissent donc massivement les États-Unis pour devenir des réfugiés politiques. Ils s'installent notamment en Ontario, au Nouveau-Brunswick, en Estrie (Eastern Townships) et en Gaspésie, plus particulièrement dans la baie de Gaspé, à New Richmond et à New Carlisle.

Et que dire des Irlandais qui fuiront la famine pour s'installer en Gaspésie au tournant des années 1840? Non, le visage de la Gaspésie ne serait pas le même sans eux et tous les autres peuples qui s'ajouteront, à commencer par les Anglo-Normands, les Britanniques, les Écossais, les Canadiens français, etc.

De tout temps à travers les siècles, la peur et la haine de l'autre ont existé. Et l'histoire a su démontrer plus d'une fois que les pays qui érigent des murs ne vont nulle part.

LE TEMPS DES FÊTES ARRIVE À GRANDS PAS!



Réservez votre espace
publicitaire dans notre

**cahier
de Noël**

GRAFFICI

DES IDÉES
100 %
GASPÉSIENNES

CONTACTEZ **SOPHIE I. GAGNON**
418 392-1658 | pubvv2016@graffici.ca

 **ORDRE
NATIONAL
DU QUÉBEC**
HONNEUR AU PEUPLE DU QUÉBEC



LOUISE PENNY, O.Q.

*a reçu la plus prestigieuse
distinction de l'État. Vous
connaissez une personne
qui mérite cet honneur?
Soumettez sa candidature
d'ici le 3 novembre 2017.*

ENSEMBLE  **on fait avancer le Québec**

Québec 



Scrutin du 5 novembre : les municipalités où ça brasse

Les Gaspésiens iront aux urnes le 5 novembre. **GRAFFICI** fait le point sur la situation de quatre municipalités où ça a chauffé à la table du conseil pendant le dernier mandat.

Caplan : Des tensions durent depuis plus de quatre ans

CAPLAN | Les tensions au conseil municipal de Caplan s'intensifient depuis le scrutin de novembre 2013. Elles existaient avant. Elles touchent prioritairement la mairesse Lise Castilloux et le conseiller Jean-Guy Morneau.

Élue mairesse il y a quatre ans, Mme Castilloux avait auparavant été directrice générale de la municipalité. Elle a quitté en août 2013, « inquiète des effets qu'aurait l'octroi sans appel d'offres d'un contrat de 7 millions de dollars » pour régler un vieux problème d'approvisionnement en eau.

Ce contrat avait été décidé par l'ancien conseil. « Le ministère des Affaires municipales a déterminé qu'une plainte en lien avec cette affaire est fondée », dit Mme Castilloux, qui n'était pas favorable à l'absence d'appel d'offres comme directrice générale, dit-elle. Les résultats de l'enquête devraient être connus vers le mois de janvier.

Le gouvernement du Québec a retenu le paiement d'une subvention de 1,4 million de dollars à la municipalité de Caplan, plutôt que les 10 % réglementaires, ou 700 000 \$, en attendant que l'enquête se termine. Cette somme correspond aux frais d'ingénieurs.

Graduellement au cours du mandat 2013-2017, Lise Castilloux a retiré les dossiers qui incombaient à Jean-Guy Morneau, un conseiller comptant maintenant 16 ans d'expérience. Il a perdu graduellement ses responsabilités en voirie, en services ambulanciers et au centre d'appels situé dans un bâtiment sous contrôle municipal. « Il refuse de travailler avec moi. » Elle le soupçonne d'avoir retiré des avantages personnels de son travail au conseil.

Jean-Guy Morneau préfère pour le moment ne pas commenter la situation, statuant que le rapport à venir des Affaires municipales clarifiera les choses.

Lise Castilloux se présente en équipe aux élections du 5 novembre, avec trois conseillers sortants et trois autres candidats. Jean-Guy Morneau n'avait pas encore décidé s'il briguera de nouveau les suffrages au moment d'écrire ces lignes.

Gilles Gagné

Cloridorme : divorce entre le maire et les conseillers

CLORIDORME | L'ambiance est toujours aussi tendue à Cloridorme entre le maire Marc Caron et ses six conseillers. Au point où depuis le mois d'août, l'avocate France Thériault, mandatée par la Commission municipale du Québec, accompagne la municipalité, à la demande du conseil.

En juillet 2016, la mairesse de Cloridorme, Jocelyne Huet, démissionnait après 11 ans à la tête de la municipalité. Elle laisse alors entendre que la directrice générale outrepassa son mandat, au point où comme mairesse, elle n'arrive plus à diriger la municipalité.

Sous Marc Caron, élu en septembre 2016, le climat ne s'est pas amélioré. L'adoption du budget 2017 a tardé jusqu'au 31 janvier parce que le maire et les conseillers n'arrivaient pas à s'entendre.

Récemment, le conseil a demandé un accompagnement à la Commission municipale du Québec, ce qui lui a été accordé.

« J'ai passé une année d'enfer », affirme Marc Caron, qui se plaint que la direction générale ne partage pas l'information. « Il faut que je me serve de la Loi d'accès à l'information pour consulter des dossiers », dit-il, comme les relevés bancaires de la municipalité et le rôle d'évaluation des résidences.

Le maire a refusé de signer les contrats de travail des employés. « Je ne suis pas d'accord avec l'administration qui se passe là. Ça fait un an qu'ils sont embarrassés dans leurs bureaux », dit-il.

M. Caron se représente à l'élection du 5 novembre. Il s'attend à avoir de l'opposition.

Aucun des six conseillers n'a accepté de nous donner une entrevue.

Geneviève Gélinas



DATES À RETENIR

6 OCTOBRE
à 16 H 30

Date limite pour
poser sa candidature

29 OCTOBRE
de 12 H à 20 H

Vote par
anticipation

5 NOVEMBRE
de 10 H à 20 H

Jour du
scrutin



La Martre : le calme après la tempête

LA MARTRE | Après avoir traversé une vague de conflits de 2012 à 2015, la municipalité de La Martre semble avoir retrouvé l'harmonie au sein de son administration municipale. Selon le maire Yves Sohier, élu avec une majorité de 82 % des suffrages lors des élections complémentaires du 24 mai 2015, sa vision à long terme et son travail acharné ont permis le retour d'une solide unité au sein du conseil et de la population.

« J'ai une vision d'avenir, pas pour les cinq prochains mois, mais à long terme pour les deux à trois prochaines années, soutient l' élu. Ça nous aide beaucoup à se démarquer comme municipalité. »

En avril 2012, cinq conseillers municipaux sur six avaient démissionné en bloc afin de dénoncer un climat de travail jugé toxique sous l'administration de Claudette Robinson. La municipalité avait alors été placée sous l'administration provisoire de la Commission municipale du Québec. « Mme Robinson n'écoutait que sa voix, estime l'actuel maire. Moi, je traite toute demande des citoyens personnellement. »

Claudette Robinson a été défaite lors des élections de 2013 par Michel Laperle. Un an plus tard, le conseil municipal a adopté une résolution afin de destituer le maire Laperle pour une absence de plus de 90 jours. Celui-ci, qui habite toujours à La Martre, a fini par démissionner après s'être dit victime d'un putsch. Yves Sohier, qui était alors conseiller municipal, lui a succédé comme maire. M. Laperle a tourné la page sur cette saga et préfère maintenant s'abstenir de tout commentaire.

M. Sohier estime que sa cote de popularité est due au fait qu'il travaille fort. Deux dossiers lui tiennent particulièrement à cœur, le plus pressant visant à approvisionner sa population en eau potable. Depuis plus de seize ans, les Martriens doivent faire bouillir leur eau. Le maire souhaite également installer une station de pompes à essence autonome qui serait contrôlée à distance. De l'avis du maire, il s'agirait de la deuxième station du genre à être implantée au Québec, après celle de Saint-Elzéar, dans la Baie-des-Chaleurs.

Le maire Sohier, qui compte se représenter aux élections municipales de novembre, se réjouit que, sous son règne, un camping se soit installé dans sa localité. Il dit travailler très fort pour attirer des touristes dans son village.

Johanne Fournier



Photo : Johanne Fournier

Selon le maire de La Martre, Yves Sohier, l'harmonie est revenue au sein de sa municipalité.

Percé : travailleurs d'équipe demandés

PERCÉ | La capitale touristique de la Gaspésie évolue sans maire et privée de cinq conseillers sur huit depuis plus d'un an. Pour ramener l'harmonie à Percé, où la vie municipale a la réputation d'être houleuse, un citoyen propose un conseil élu en équipe.

Certains lancent comme une boutade, mais avec un fond de sérieux, que la Ville de Percé fonctionne beaucoup mieux sans conseil. Le peu d'appétit des Percéens pour des élections anticipées a convaincu Québec d'attendre jusqu'aux élections générales du 5 novembre pour combler les places des démissionnaires. La Commission municipale du Québec a nommé une administratrice provisoire pour Percé, l'avocate France Thériault.

Les élus démissionnaires étaient déçus qu'un règlement d'emprunt pour une rue commerciale au centre de Percé ait été battu par référendum.

Pour l'historien Jean-Marie Thibeault, de Saint-Georges-de-Malbaie, il faut chercher la racine des querelles à la fusion de cinq villages pour former le grand Percé, en 1971. « Les gens n'ont jamais été consultés, les maires avaient le couteau sous la gorge. On a créé une fausse ville où depuis, la population a baissé de 50 %. On ne peut pas dire que c'est un succès de développement. On n'était peut-être pas faits pour vivre ensemble. On ne peut pas refaire l'histoire. »

Quoi faire, 46 ans plus tard? John Michaud, un résident du secteur Belle-Anse, croit qu'un candidat à la mairie devrait se présenter avec une équipe d'aspirants-conseillers, histoire d'assurer une meilleure cohésion au conseil.

Chacun des conseillers devra se commettre en faveur du développement de son quartier, en nommant les projets qu'il veut réaliser, croit ce citoyen. Mais aussi s'engager pour ses voisins : « Si tu es à Cap-d'Espoir, tu dois avoir une préoccupation pour l'ensemble de la ville. Ça prend des maires et des conseillers capables de l'affirmer », dit M. Michaud.

Le projet de rue commerciale, s'il revient, devra faire partie d'un plan de développement d'ensemble de Percé, estime-t-il.

« Il faudrait déconcentrer les réunions de conseil, ajoute M. Michaud, les tenir au moins une fois par an dans chacun des districts pour faciliter la voix des citoyens et rendre accessible la vie démocratique municipale. »

M. Michaud a été courtoisé pour la mairie, mais a décliné, dit-il.

Geneviève Gélinas



Photo : Geneviève Gélinas

Le prochain conseil qui siégera à l'Hôtel de ville de Percé devra former une équipe, estiment des citoyens.



Trois projets pour s'accrocher à l'école

GASPÉ | Les élèves gaspésiens persévèrent de plus en plus au secondaire. Le taux de diplomation a bondi de 10 à 12 points de pourcentage en cinq ans dans les commissions scolaires francophones, et de 27 points dans la commission scolaire anglophone. Si un élève décroche, c'est toujours un de trop. Les écoles tentent par toutes sortes de moyens de le motiver. GRAFFICI vous présente trois projets, un par commission scolaire.

Une guitare à leur image

GASPÉ | À Gaspé, des jeunes de l'école secondaire C.-E.-Pouliot fabriquent leur propre guitare électrique, avec l'aide du luthier Daniel Groleau. «On voulait aller chercher nos jeunes qui sont plus manuels», dit Anne-Marie Roy, responsable du projet. Les élèves participent à un atelier par semaine pendant 15 semaines, afin d'assembler et de faire la finition d'une guitare à leur goût. «Une année, l'un avait une guitare vert fluo avec des flammes, d'autres la laissent au bois naturel. On en a de tous les styles», dit Mme Roy. Le projet les «rattache à l'école», ajoute-t-elle. «Chez au moins 70 % des participants, on a vu une amélioration au bulletin ou un changement de comportement», rapporte Mme Roy. Les ateliers créent aussi des liens entre les élèves des classes d'adaptation et des classes régulières. (Geneviève Gélinas)



Trente-huit élèves ont participé aux ateliers de lutherie de 2015 à 2017 et l'école C.-E.-Pouliot souhaite recommencer cette année.

Se dépasser hors des classes

NEW CARLISLE | «Tout ne s'apprend pas à l'école», c'est le slogan d'un programme choisi par la Commission scolaire Eastern Shores pour encourager ses élèves à persévérer. Ils sont invités à inclure dans leur vie du bénévolat et du sport, ainsi qu'à acquérir des habiletés dans un domaine de leur choix. Ils accumulent les heures de pratique pour obtenir une mention Bronze, Argent ou Or du programme «Duc d'Édimbourg». «Ce sont eux qui choisissent leurs activités, c'est flexible et ce n'est pas compétitif», indique Ann Kelly, qui implante le programme à Eastern Shores. Les élèves doivent aussi préparer et accomplir une expédition de trois à cinq jours en équipe. Ceux des écoles secondaires d'Escuminac, New Carlisle et New Richmond feront une randonnée pédestre, ceux de Gaspé et Chandler, un parcours en raquettes. Les

étudiants très motivés lèvent la main en premier, admet Mme Kelly. Mais des élèves plus à risque de décrocher, comme ceux du parcours orienté vers le marché du travail, s'inscrivent aussi. «Ça leur donne un but en dehors de l'école», dit-elle. (Geneviève Gélinas)



En mai 2017, 20 élèves de la Commission scolaire Eastern Shores ont pédalé de Maria à Campbellton, pour piquer leur curiosité en vue de les faire participer au programme Duc d'Édimbourg.

Photo : Ann Kelly

Commencer tôt

BONAVENTURE | En 2012, la Commission scolaire René-Lévesque (CSRL) a misé sur l'innovation pour réduire de 35 % à 10 %, et même à 5 % la proportion d'élèves du primaire risquant d'éprouver des difficultés en lecture et en écriture. «Zéro est impossible, alors que viser un taux de 90 à 95 % hors de la zone de risque est ambitieux», résume Sylvie Legault, coordonnatrice des services éducatifs aux jeunes à la CSRL. Avec le concours du chercheur Pascal Lefebvre, la CSRL a développé les «communautés d'apprentissage professionnelles», qui mobilisent «tous les partenaires à

l'école, donc les parents, enseignants, professionnels et gestionnaires, et les gens de l'extérieur, donc de la santé, des bibliothèques, les maisons de la famille, les centres de la petite enfance, la municipalité, le CLSC», ajoute-t-elle. La réussite d'un élève devient aussi la responsabilité de tous les professeurs, pas seulement du titulaire de classe. «Un meilleur apprentissage donne une meilleure confiance de l'élève en ses capacités, plus de motivation scolaire, qui mène à la persévérance et une éventuelle réussite à long terme», assure Mme Legault. (Gilles Gagné)

TAUX DE DIPLOMATION ET QUALIFICATION APRÈS SEPT ANS



Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec

Notes : Les données de la commission scolaire Eastern Shores incluent les résultats d'écoles de la Côte-Nord, du Bas-Saint-Laurent et des Îles. Le taux de diplomation et de qualification est la proportion d'élèves qui, avant l'âge de 20 ans, ont obtenu un diplôme ou une qualification sept ans après leur entrée au secondaire, à la formation générale, en formation professionnelle ou à l'éducation aux adultes.

RÉSEAU
FAC

LA FORMATION

UNE AFFAIRE DE COMPÉTENCE

FORMATION COURTE DURÉE

FORMATION TEMPS PARTIEL

FORMATION SUR MESURE

Le service de formation continue des **3 centres de formation professionnelle** du territoire vous propose d'obtenir une spécialité et un diplôme reconnu.

Offertes sous la forme d'**Attestations d'études professionnelles (AEP)**, ou d'**Attestations de spécialisation professionnelles (ASP)**, ces formations sont destinées aux adultes (+18 ans).

Renseignez-vous sur les prochains départs :

- Jour :** ASP Représentation • **3 mois** • Carleton-sur-Mer
AEP Soudage semi-automatique • **6 mois** • Bonaventure
- Soir :** ASP Lancement d'une entreprise • **330 heures** • Carleton-sur-Mer
AEP Hygiène & salubrité en milieux de soins • **5 mois** • Carleton-sur-Mer

Peu coûteuses, ces formations se réalisent en moins de 6 mois et les contenus sont orientés sur des apprentissages concrets pour répondre aux besoins du marché du travail de la région.

Tous les détails sur le
Informez-vous en composant le

www.srafp.com
418-364-7510 poste 7800

Centre de
formation
professionnelle



Centre de
formation
professionnelle
Bonaventure • Paspébiac



***Vous* êtes là pour *eux*,
nous sommes là pour *vous*.**



5 AU 11 NOVEMBRE 2017
Semaine nationale des proches aidants



MARDI LE 7 NOVEMBRE

UNE PAUSE POUR MOI

CAB Chic-Chocs

Conférence Le deuil blanc + Besoins psychologiques
par Karène Larocque, conférencière et formatrice
Gratuit

17h à 20h30

Pub chez Bass

Jenny Lévesque | 418 763-7038, poste 105

MERCREDI LE 8 NOVEMBRE

RENDEZ-VOUS VIEILLISSEMENT ET SANTÉ

CAB La Grande Corvée

Activité hommage aux proches aidants de l'Estran
• sensibilisation et reconnaissance du rôle du proche aidant et la maladie d'Alzheimer
• témoignages de proches aidants

11h

Centre Clairence Minville à Grande-Vallée
Louis-Jérôme Cloutier | 418 393-2689

MERCREDI LE 8 NOVEMBRE

RECONNAÎTRE UN PROCHE AIDANT

CAB Îles-de-la-Madeleine

- soirée d'improvisation grand public sur des thèmes touchant le rôle des proches aidants en collaboration avec la ligue d'improvisation des Îles-de-la-Madeleine
- distribution de cartes de remerciement aux proches aidants du territoire

21h

Salle de spectacle Les Pas Perdus
Stéphanie Thériault | 418 969-7134

JEUDI LE 9 NOVEMBRE

**3^e COLLOQUE RÉGIONAL
SUR LA MALADIE D'ALZHEIMER**

**Société Alzheimer
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine**

- Colloque régional sur l'harmonisation des pratiques en lien avec la dignité de la personne atteinte d'Alzheimer ou de toutes autres maladies apparentées :
- conférence sur la médiation familiale en cas de conflit
 - conférence d'un psychologue sur le prendre soin de soi en tant que proche aidant
 - témoignages de proches aidants
 - présentation de la clinique de la mémoire

8h à 16h

Centre d'hébergement Villa Pabos à Chandler
Ludovic Landry-Johnson | 418 534-1313, poste 2

VENDREDI LE 10 NOVEMBRE

**MA COMMUNAUTÉ SENSIBLE
AUX PROCHES AIDANTS D'ÂÎNÉS!**

**Vision Gaspé-Percé Now,
MRC du Rocher-Percé**

- kiosques d'information des partenaires et services offerts sur le territoire
- projet Second Souffle
- témoignages de proches aidants
- reportage sur les bienfaits du programme Musique et Mémoire
- documentaire LE VIEIL ÂGE ET LE RIRE

17h30 à 20h30

Centre d'hébergement Villa Pabos à Chandler
Patricia Dussurault | 418 398-9799

VENDREDI LE 10 NOVEMBRE

CARE FOR THE CAREGIVER

**Vision Gaspé-Percé Now,
MRC La Côte-de-Gaspé**

- Une journée d'activités d'information et de formation pour les proches aidants:
- services disponibles aux proches aidants
 - conférence « Vivre le moment présent »
 - conférence sur le bienfaits du yoga
 - conférence sur l'hygiène du sommeil

10h30 à 16h

Centre communautaire de Douglastown
Tracey Jones | 581 887-1700



CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE
La Grande Corvée



Société Alzheimer
Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine



CENTRE D'ACTION
BÉNÉVOLE
DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE

Parce que les proches aidants d'âinés sont tout autour de nous, leurs actions méritent d'être reconnues et soulignées par leur entourage. Dans le cadre de la Semaine nationale des proches aidants, l'Appui Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine souhaite saluer leurs efforts et rendre hommage à la générosité dont ils font preuve, en incitant leur entourage à reconnaître leur apport essentiel.

Plusieurs activités seront offertes par nos partenaires tout au long de la Semaine nationale des proches aidants en collaboration avec l'Appui GÎM. Nous vous invitons à y participer!